

Janvier 2013

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Quatorzième session ordinaire

Rome, 15 - 19 avril 2013

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 – 4
II. État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de financement.....	5 – 25
III. Projet de système d'évaluation et de suivi	26 – 29
IV. Orientations demandées	30
Annexe 1	Projet de procédures pour le suivi et l'évaluation indépendante
Annexe 2	Projet de modifications à la <i>Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>

Tableaux

1	Contributions volontaires versées au Compte fiduciaire de la FAO (GCP/GLO/287/MUL)
2	Répartition géographique des notes de conception admissibles
3	Estimation du budget nécessaire pour le suivi et l'évaluation du premier cycle des projets financés au titre du Compte fiduciaire pour la Stratégie de financement (en USD)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a adopté à sa douzième session ordinaire la *Stratégie de financement de la mise en application du Plan d'action immédiate pour les ressources zoogénétiques*¹ (la Stratégie de financement) et demandé à la FAO de la mettre en œuvre².

2. À sa treizième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'annoncer le premier appel à propositions pour l'utilisation des fonds reçus par l'intermédiaire du Compte fiduciaire de la FAO, et fourni des indications précises sur ce processus³. Elle a demandé par ailleurs à l'Organisation d'élaborer un projet de procédures pour le suivi des projets, pour examen à sa quatorzième session ordinaire, afin de mettre à profit l'expérience acquise au cours de la première série de projets lors de la préparation des appels à propositions qui suivront⁴.

3. Conformément aux dispositions de la Stratégie de financement⁵, la présentation de rapports à la Commission sera normalement exigée à chacune de ses sessions ordinaires. Des rapports d'activité distincts sur le fonctionnement et l'efficacité de cette stratégie seront présentés à la Commission durant la présente session, ainsi qu'à sa seizième session ordinaire.

4. Le présent document contient des informations sur les ressources du Compte fiduciaire de la FAO et donne un bref aperçu des fonds du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires affectés à la mise en application du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (le *Plan d'action mondial*). Il fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du premier cycle des projets réalisés dans le cadre du Compte fiduciaire de la FAO pour la Stratégie de financement et examine les procédures d'évaluation et de suivi. On trouvera dans le *Rapport intérimaire détaillé sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* des informations plus précises sur les ressources affectées à la mise en application du *Plan d'action mondial* et sur les partenariats et alliances établis par la FAO avec d'autres organisations et mécanismes internationaux⁶.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

A. Utilisation des ressources du Compte fiduciaire de la FAO pour la Stratégie de financement

Contributions au Compte fiduciaire de la FAO

5. Conformément au *Plan d'action mondial*, la FAO a créé en 2009 le Compte fiduciaire pour la Stratégie de financement⁷. Les contributions reçues au 31 décembre 2012 sont indiquées dans le *Tableau 1*. En outre, la Suisse a fourni des ressources pour financer le recrutement d'un cadre associé qui aidera la Sous-Division des ressources génétiques animales dans la mise en œuvre de la Stratégie de financement.

¹ CGRFA-12/09/Rapport, Annexe C.

² CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 43.

³ CGRFA-13/11/Rapport 12, paragraphes 85 à 88.

⁴ CGRFA-13/11/Rapport 12, paragraphe 88.

⁵ Annexe I, section D, chapitre I. Périodicité des rapports.

⁶ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

⁷ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphe 68.

Tableau 1. Contributions volontaires versées au Compte fiduciaire de la FAO (GCP/GLO/287/MUL)⁸

Donateur	Année	Contribution
Suisse	2009	50 000 (USD)
Suisse	2010	250 000 (USD)
Norvège	2010	100 000 (USD)
Allemagne	2011	480 000 (EUR)
Suisse	2012	106 000 (USD)

Appel à soumission de notes de conception

6. S'agissant des projets à financer dans le cadre de la Stratégie de financement, un appel à soumission de notes de conception a été publié le 15 septembre 2011. À l'échéance du délai de présentation fixé (15 novembre 2011), le Secrétariat avait reçu 52 notes répondant aux critères d'admissibilité établis, dont 43 avaient été élaborées par un seul pays et les neuf autres en collaboration par plusieurs pays (voir le *Tableau 2*).

7. La Commission, à sa treizième session ordinaire, est convenue de fixer un budget maximum de 50 000 USD par projet pour les projets émanant d'un seul pays et de 100 000 USD pour ceux qui étaient présentés par plusieurs pays, ainsi qu'une durée maximale d'exécution de deux ans. La Commission a également décidé de limiter le nombre de propositions soumises dans le cadre du premier appel à une seule proposition par pays.

Tableau 2. Répartition géographique des notes de conception admissibles

Région	Nombre de notes de conception	Nombre de pays membres de la Commission concernés
Afrique	27	28
Amérique latine et Caraïbes	8	11
Asie	7	6
Europe	5	8
Proche-Orient	4	4
Pacifique Sud-Ouest	1	2
Total	52	59

Sélection des notes de conception

8. Le Secrétariat a regroupé toutes les notes de conception reçues, vérifié qu'elles étaient conformes aux critères d'admissibilité indiqués dans la Section B de l'Annexe I de la Stratégie de financement, et préparé les documents de référence pertinents pour en faciliter la sélection.

9. À la demande de la Commission⁹, les points focaux régionaux et sous-régionaux pour les ressources zoogénétiques ainsi que les réseaux régionaux ont aidé le Bureau du Groupe de travail à sélectionner les notes de conception. Un certain nombre de points focaux ont procédé à de larges consultations auprès de leurs pays membres et fourni des évaluations détaillées.

⁸ Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS) et <http://www.fao.org/tc/tcom>.

⁹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 87.

10. Sur la base des évaluations effectuées par les points focaux régionaux et les réseaux régionaux, le Bureau du Groupe de travail a classé les notes de conception selon cinq critères de sélection considérés comme étant les plus pertinents et distinctifs. Les membres du Bureau ont évalué chacune des 52 notes de conception en utilisant un barème de notation allant de 1 à 10 pour chaque critère, 10 étant la note la plus élevée.

11. Le Bureau du Groupe de travail a sélectionné les 26 notes de conception ayant obtenu la note totale la plus élevée et les a transmises au Bureau de la Commission qui les a toutes approuvées.

Présentation des propositions de projet

12. Le Secrétariat du Groupe de travail a invité les promoteurs concernés à présenter leur proposition de projet pour le 15 août 2012 au plus tard et les également informés des notes conceptuelles qui n'avaient pas été retenues. Une brève synthèse du processus de sélection peut être consultée en ligne¹⁰.

Évaluation et approbation des propositions de projet à financer

13. Conformément aux dispositions de la Stratégie de financement, le Bureau du Groupe de travail a désigné un groupe d'experts pour la sélection des propositions de projet¹¹. Suivant l'exemple du Traité international, chaque proposition de projet a été examinée par trois experts. Chacun des membres du Bureau du Groupe de travail a ensuite évalué les différentes propositions de projet, en tenant compte du rapport d'évaluation fourni par le groupe d'experts. Dans leur évaluation, les membres du Bureau se sont concentrés sur la qualité des propositions, compte tenu des avis formulés par les experts à cet égard, ainsi que sur la nécessité d'assurer la répartition la plus équitable possible des fonds disponibles entre les pays. Sur la base de ces critères, le Bureau du Groupe de travail a sélectionné 13 propositions de projet, telles qu'indiquées dans le *Tableau 3*. Ces propositions ont été soumises, pour approbation, au Bureau de la Commission, qui a approuvé le financement de tous les projets proposés. Le processus d'établissement des lettres d'accord avec les promoteurs retenus est en cours.

¹⁰ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/Funding_strategy.html

¹¹ Chacun des membres du Bureau du Groupe de travail a nommé deux experts provenant de sa région.

Tableau 3. Projets dont le financement a été approuvé Classement	Pays	Titre du projet	Fonds	Montant cumulé des fonds
1	Pays des Balkans: Albanie, Bosnie- Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Kosovo, Monténégro, Serbie, ex-République yougoslave de Macédoine	BushaLive	100 000	100 000
2	Mozambique	Conservation des races bovines indigènes du Mozambique en vue de leur utilisation actuelle et future	50 000	150 000
3	Îles Cook, Fidji et Nioué	Projet régional de conservation des ressources zoogénétiques dans le Pacifique Sud-Ouest	100 000	250 000
4	Bolivie (État plurinational de), Pérou	Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de stratégies de reproduction des lamas en Bolivie et au Pérou	100 000	350 000
5	Togo	Caractérisation phénotypique et moléculaire des populations locales de poules au Togo	49 795	399 795
6	Kenya, Éthiopie, Ouganda	Valorisation des races indigènes de poules pour renforcer les moyens d'existence et favoriser la création de revenus	100 000	499 795
7	Gambie, Guinée, Mali, Sénégal	Évaluation de l'impact de la transhumance sur la gestion durable des ressources zoogénétiques	100 000	599 795
8	Algérie, Maroc	Préservation de la race ovine Béni Guil par les échanges de semences entre pays	100 000	699 795
9	Uruguay	<i>Caracterización productiva y conservación en ovinos criollos de Uruguay</i> (Caractérisation productive et conservation des races ovines créoles en Uruguay)	49 985	749 780
10	Argentine, Brésil, Costa Rica	Renforcement des communautés paysannes grâce à l'élevage et à l'amélioration génétique des caprins	100 000	849 780
11	Inde	Relevé d'informations et initiatives de soutien concernant la conservation à assise communautaire de quatre races locales	50 000	899 780
12	Nigéria	Conservation de la race bovine Muturu dans les forêts tropicales du sud du Nigéria	50 000	949 780
13	Chili	Stratégies de conservation <i>in situ</i> pour les bovins et les caprins	49 000	998 780

Enseignements

14. Les nombreuses notes de conception qui ont été adressées par toutes les régions et par un large éventail d'institutions, de groupes et d'entités dans un laps de temps relativement court donnent une indication des besoins financiers à satisfaire pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

15. L'expérience initiale du fonctionnement du Compte fiduciaire montre qu'il est important que les procédures soient simples et efficaces. Afin d'améliorer les appels à propositions qui suivront, la Commission souhaitera peut-être clarifier le rôle des points focaux régionaux dans la sélection préalable des notes de conception et préciser le nombre de notes (élaborées par un seul pays ou en collaboration avec d'autres pays) qu'un pays peut présenter dans le cadre d'un même cycle de projets.

16. Conformément aux procédures opérationnelles pour l'utilisation des fonds, les notes de conception et les propositions de projet doivent être présentées au Secrétariat de la FAO par l'entremise des membres de la Commission (ou des points focaux nationaux). Toutefois, on peut se demander pourquoi les propositions de projet doivent être présentées par l'entremise des membres de la Commission alors que ce sont eux qui ont préalablement approuvé les notes de conception relatives à ces mêmes propositions. Conformément à la recommandation du Groupe de travail¹², la Commission souhaitera peut-être envisager de modifier la Stratégie de financement afin que les promoteurs puissent adresser directement leurs propositions de projet au Secrétariat de la FAO, comme proposé dans le projet de modification n°2 figurant à l'Annexe 2 du présent document.

17. La Commission souhaitera peut-être envisager de simplifier les procédures d'approbation actuelles en déléguant au Bureau du Groupe de travail la sélection des notes de conception et leur évaluation, ainsi que l'approbation des propositions de projet, tel que proposé par le Groupe de travail à sa dernière session¹³. Les projets de modification n°1, 3 et 4 figurant à l'Annexe 2 du présent document tiennent compte de cette proposition.

Dispositions administratives

18. La Commission, à sa douzième session ordinaire, a noté que le niveau d'administration afférent au Compte fiduciaire de la FAO devait être à la mesure du montant de son budget disponible¹⁴. En l'absence d'un fonds créé spécialement à cet effet, la FAO assure actuellement le fonctionnement de la Stratégie de financement au titre de son Programme ordinaire.

19. Durant la mise en œuvre du premier appel à propositions, il est apparu nécessaire de normaliser le processus de réception des demandes et de systématiser l'information au moyen d'instruments d'information, de communication et de gestion appropriés. Ces instruments sont importants pour pouvoir garantir une réponse rapide aux demandeurs, suivre l'évolution du cycle des projets et en rendre compte, et pour alléger le travail du Secrétariat.

20. Conformément aux procédures administratives de la FAO, les lettres d'accord sont utilisées comme des instruments contractuels et le document de projet approuvé figure en annexe.

¹² CGRFA-WG-AnGR-7/12/Rapport, paragraphe 19, alinéa viii).

¹³ CGRFA-WG-AnGR-7/12/Rapport, paragraphe 19, alinéa vi).

¹⁴ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 43.

B. Informations sur les fonds du Programme ordinaire de la FAO et les ressources extrabudgétaires affectés à la mise en application du *Plan d'action mondial*

Fonds du Programme ordinaire de la FAO

21. Dans le Plan à moyen terme de la FAO 2010-2013 et le Programme de travail et budget 2010-2011¹⁵ et 2012-2013¹⁶, les activités liées aux ressources zoogénétiques sont associées à trois résultats de l'Organisation¹⁷. En outre, la plupart des bureaux décentralisés ont défini des résultats d'activités liés à la mise en application du *Plan d'action mondial* en fonction des besoins de leur région respective.

22. La FAO a participé à l'élaboration de projets de coopération technique nationaux et régionaux contribuant à la mise en application du *Plan d'action mondial*. On trouvera une vue d'ensemble des ressources classées par produit de l'Organisation, domaine prioritaire et emplacement géographique dans le document intitulé *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*¹⁸.

23. Le nombre croissant de pays demandeurs d'une assistance technique, le besoin d'être constamment en phase avec des technologies qui évoluent rapidement dans le domaine de la zoogénétique et de la sélection animale, et la nécessité de fournir un appui au renforcement des capacités et à la mise en œuvre de la Stratégie de financement constituent une lourde charge pour les ressources humaines de la FAO.

Contributions volontaires à la FAO

24. Les fonds fiduciaires à l'appui du *Plan d'action mondial* ont été constitués dans le cadre du Partenariat stratégique pour le développement rural entre la Suède et la FAO, de l'Accord de coopération de partenariat entre la FAO et la Norvège et du Programme de partenariat entre la FAO et la Turquie, ainsi que par l'Allemagne. Les fonds mobilisés au titre de ces accords ont aidé la FAO à fournir des fonds à effet catalyseur pour des activités spéciales à tous les niveaux. Par ailleurs, l'Organisation est associée à deux projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et à plusieurs projets financés par la Commission européenne qui appuient la production et la diffusion de connaissances. La FAO a également élaboré un programme axé sur des fonds fiduciaires multidonateurs visant à faciliter la mise en application du *Plan d'action mondial*. À ce jour, ce fonds a reçu une contribution, fournie par la Suisse à l'appui du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS).

Autres ressources

25. La Stratégie de financement comprend aussi des ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO. L'Organisation continue à fournir aux pays des informations sur les sources de financement et les dons par l'entremise du réseau d'échanges sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et du site web¹⁹. Les informations figurant dans le document intitulé *Rapport intérimaire de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques – 2012*²⁰ donnent une vue d'ensemble des divers programmes, politiques et activités conduits à différents niveaux pour promouvoir une gestion judicieuse des ressources zoogénétiques.

¹⁵ C 2009/15.

¹⁶ C 2011/3.

¹⁷ Voir la liste des résultats de l'Organisation dans le document publié sous la cote CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

¹⁸ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

¹⁹ http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/Funding_strategy.html

²⁰ CGRFA-14/13/Inf.15.

II. PROJET DE SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

26. La Commission, à sa treizième session ordinaire, a demandé à la FAO d'administrer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les projets financés au titre du Compte fiduciaire, conformément aux règles et procédures énoncées dans la Stratégie de financement et aux procédures de la FAO. Elle a demandé par ailleurs à la FAO de préparer un projet de procédures pour le suivi, comme le prévoit la Stratégie de financement²¹.

27. Le projet de procédures pour le suivi et l'évaluation figure à l'Annexe I du présent document. Il doit être noté que la Section C, chapitre II, paragraphe 8, de la Stratégie de financement énonce les obligations de suivi et d'établissement de rapports relatives aux projets individuels, tandis que la Section D définit les obligations en matière d'établissement de rapports concernant le portefeuille de projets. L'application des procédures courantes de la FAO applicables aux lettres d'accord et des règles financières de l'Organisation permettra d'assurer un suivi et une communication de rapport conformes à ces obligations.

28. La Stratégie de financement prévoit la réalisation d'évaluations indépendantes de l'utilisation des ressources du Compte fiduciaire de la FAO²². Ce travail est nécessaire pour évaluer, analyser et améliorer la manière dont les ressources sont utilisées aux fins de la mise en application du *Plan d'action mondial*²³. Les évaluations peuvent être réalisées pour chaque projet ou au niveau du programme ou du portefeuille de projets. Après l'achèvement des projets exécutés dans le cadre du premier appel à propositions, la Commission souhaitera peut-être demander une évaluation indépendante, comme le prévoit la Stratégie de financement²⁴. Afin de rester dans les limites du budget du premier appel à propositions, il est proposé que l'évaluation des projets porte sur l'ensemble du portefeuille. Le coût de cette évaluation s'élèverait approximativement à 35 000 USD et serait imputable au Compte fiduciaire de la FAO²⁵. Un exemple d'évaluation simple et relativement peu coûteuse d'un portefeuille de projets figure à la section C de l'Annexe I.

29. Les rapports sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et de la Stratégie de financement qui sont présentés à la Commission sont complétés par les rapports périodiques que la FAO établit sur l'exécution du programme et l'utilisation des contributions ordinaires et volontaires²⁶. S'agissant des projets, les gouvernements bénéficiaires et les donateurs peuvent désormais accéder en ligne aux informations pertinentes à l'aide du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS). Ils trouveront des informations détaillées sur les projets, des données financières et les documents relatifs aux projets mis en œuvre dans un pays bénéficiaire ou financés par un donateur spécifique.

²¹ Stratégie de financement, Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 8c.

²² Stratégie de financement, Section C, chapitre II, paragraphe 9; Section D, chapitre II.

²³ Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, Annexe I, Section D, chapitre II, paragraphes 4 à 6: Communication d'informations et établissement de rapports.

²⁴ Section C, chapitre II, paragraphe 9.

²⁵ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/oed/docs/Evaluation_Docs/Guidelines/OED_procedures_project_eval_November_2011_EN.pdf

²⁶ C 2013/8 PIR 2010-11, paragraphes 71, 110 et annexes.

III. ORIENTATIONS DEMANDÉES

30. La Commission souhaitera peut-être:

- i. remercier les gouvernements qui ont contribué au Compte fiduciaire de la FAO et demander instamment aux gouvernements et à d'autres donateurs potentiels de contribuer ou d'augmenter leurs contributions au Compte fiduciaire de la FAO et à d'autres fonds pour appuyer la mise en application du *Plan d'action mondial*;
- ii. remercier les membres du Bureau du Groupe de travail et du Bureau de la Commission, les points focaux régionaux et le groupe d'experts pour leur précieuse contribution et le travail considérable qu'ils ont accomplis pendant le premier cycle des projets réalisés dans le cadre de la Stratégie de financement;
- iii. demander à la FAO de continuer à fournir des fonds du Programme ordinaire et des avis techniques pour appuyer la mise en application du *Plan d'action mondial* dans les pays;
- iv. demander à la FAO de poursuivre ses partenariats et ses alliances avec d'autres organisations et mécanismes internationaux afin de renforcer la mobilisation de ressources financières pour la mise en application du *Plan d'action mondial*;
- v. adopter le projet de procédures pour le suivi et l'évaluation indépendante, tel qu'il figure à l'Annexe 1;
- vi. charger le Secrétariat du Groupe de travail de lancer un deuxième appel à propositions, dans l'intervalle des sessions de la Commission, dès que des fonds d'un montant d'un million d'USD seront disponibles dans le Compte fiduciaire, et d'appliquer les procédures et les priorités qui ont été suivies pour le premier appel à propositions;
- vii. envisager de modifier la Stratégie de financement afin que la sélection des notes de conception, l'évaluation des propositions de projet et l'approbation des projets à financer soient confiées au Bureau du Groupe de travail, tel que proposé dans les projets de modification n°1, 3 et 4 figurant à l'Annexe 2 du présent document;
- viii. envisager de modifier la Stratégie de financement afin que les propositions de projet puissent être adressées directement au Secrétariat de la FAO, comme proposé dans le projet de modification n°2 figurant à l'Annexe 2 du présent document;
- ix. décider, en ce qui concerne les prochains appels à propositions, de limiter à deux le nombre de notes de conception qu'un pays peut présenter, soit une note élaborée par le pays même et une note élaborée en collaboration avec d'autres pays; et
- x. reconnaître le rôle que jouent les points focaux régionaux en assurant la qualité du processus d'élaboration et de présélection des notes de conception, et en donner une définition plus précise.

Annexe 1

Projet de procédures pour le suivi et l'évaluation indépendante

A. Objectifs

Les objectifs de ces procédures sont les suivants:

- a. promouvoir, moyennant l'évaluation des résultats, des réalisations, de l'impact, de l'efficacité, des processus et de la performance, l'obligation de rendre des comptes et la transparence aux fins de la mise en œuvre des priorités fixées par la Commission concernant l'utilisation des ressources du Compte fiduciaire; et
- b. favoriser l'apprentissage, la remontée de l'information et le partage des connaissances sur les résultats et les enseignements tirés de ces expériences, afin d'étayer la prise de décisions en matière de politiques, stratégies, programmes et gestion des projets.

B. Établissement de rapports et suivi

Conformément aux obligations en matière d'établissement de rapports et de suivi des projets financés au titre du Compte fiduciaire (Section C, chapitre II, paragraphe 8, de l'Annexe I de la Stratégie de financement), la gestion axée sur les résultats fait partie intégrante de la Stratégie de financement et misera sur les éléments suivants:

- a. les procédures courantes de présentation de rapports et de suivi;
- b. les rapports qui seront établis par les bénéficiaires aux étapes importantes de l'avancement des activités telles qu'indiquées dans le document du projet, conformément au calendrier convenu à cet effet et au processus d'approbation;
- c. les procédures de suivi courantes appliquées par la FAO aux lettres d'accord;
- d. s'agissant de la responsabilité du suivi des projets, l'entité chargée de l'exécution élaborera les produits convenus et les transmettra au Secrétaire, comme le prévoit le processus d'approbation des projets.

C. Évaluation

- a. Une évaluation indépendante finale du portefeuille de projets est menée à bien à la conclusion du cycle des projets.
- b. Les exigences minimales aux fins de cette évaluation sont les suivantes:
 - le respect des règles et des normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation;
 - une appréciation portant au moins sur:
 - l'obtention des résultats et des produits avec une notation tenant compte des objectifs ciblés et des résultats obtenus; et
 - la pérennité des résultats après la clôture du projet, au moyen d'un barème de notation;
- c. Le rapport de l'évaluation finale contient, au minimum, les éléments suivants:
 - des données de base concernant l'évaluation, à savoir:
 - période de réalisation,
 - participants,
 - principales questions traitées, et
 - méthodologie suivie;
 - des données de base concernant le projet, y compris les dépenses imputées au Compte fiduciaire et financées par d'autres sources;

- les enseignements susceptibles d'être appliqués à plus grande échelle; et
 - le mandat de l'évaluation (en annexe).
- d. L'évaluation indépendante sera menée à bien principalement à partir de l'examen des documents de projet et des rapports établis, ainsi qu'au moyen d'entretiens, de questionnaires et de débats dans le cadre de groupes de réflexion assurés par voie électronique.
- e. L'évaluation indépendante comprendra des visites sur le terrain pour un échantillon de projets.
- f. Le rapport d'évaluation sera présenté au Secrétaire dans un délai raisonnable après la clôture des projets.
- g. Le rapport d'évaluation comprendra des conclusions et des recommandations et sera rendu public sur le site web.
- h. Responsabilité: l'équipe d'évaluation est composée d'experts indépendants n'ayant aucun lien avec les projets, ni avec le Compte fiduciaire. Un document d'orientation et le mandat de l'évaluation sont élaborés par le Secrétaire et le Bureau de l'évaluation de la FAO. Le rapport d'évaluation est révisé, le cas échéant, par le service de l'évaluation de l'entité chargée de l'exécution. L'équipe d'évaluation est seule responsable du rapport de l'évaluation indépendante.

Annexe 2

**Projet de modifications à la Stratégie de financement pour la mise en application du Plan
d'action mondial pour les ressources zoogénétiques**

Projet de modification n°1		
	Texte actuel	Texte modifié
Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 3 d) <i>Sélection des notes de conception et réponse aux promoteurs</i>	d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les membres du Bureau de la Commission, sur la base du travail préparatoire effectué par le Secrétariat et des recommandations du Bureau du Groupe de travail. Les Bureaux pourront travailler en collaboration par échanges de courriels et par conférences téléphoniques. Le Secrétariat invitera les promoteurs à préparer des propositions de projet sur la base des notes de conception approuvées par le Bureau de la Commission.	d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les membres du Bureau de la Commission du Groupe de travail , sur la base du travail préparatoire effectué par le Secrétariat et des recommandations du Bureau du Groupe de travail . Les Bureaux pourront travailler en collaboration travailleront en collaboration par échange de courriels et par téléconférences. Le Secrétariat invitera les promoteurs à préparer des propositions de projet sur la base des notes de conception approuvées par le Bureau de la Commission du Groupe de travail .
Projet de modification n°2		
	Texte actuel	Texte modifié
Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 4 f) <i>Les propositions de projet préparées d'après les notes de conception doivent</i>	f. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les membres de la Commission ou des personnes juridiques ou physiques, en consultation avec les membres de la Commission. Les notes de conception sont officiellement présentées par un ou plusieurs membres de la Commission, ci-après appelés promoteurs, par l'entremise des points focaux nationaux qui les adressent au Secrétariat.	f. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les un ou plusieurs membres de la Commission ou des personnes juridiques ou physiques, en consultation avec les membres de la Commission . Les notes de conception Les propositions de projet sont officiellement présentées par le promoteur et adressées directement au Secrétariat . un ou plusieurs membres de la Commission, ci-après appelés promoteurs, par l'entremise des points focaux nationaux qui les adressent au Secrétariat.
Projet de modification n°3		
	Texte actuel	Texte modifié
Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 5 d) <i>L'instruction des propositions de projets implique</i>	d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: le Bureau de la Commission, sur la base des recommandations présentées par le Bureau du Groupe de travail et	d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: le Bureau de la Commission du Groupe de travail , sur la base des recommandations présentées par le

	du rapport d'évaluation soumis par un groupe d'experts désignés par le Bureau du Groupe de travail. Le groupe d'experts travaillera sans rétribution, les ressources nécessaires à cet effet étant allouées au titre du budget administratif de base du Compte fiduciaire, y compris pour l'organisation des rencontres nécessaires.	Bureau du Groupe de travail et du rapport d'évaluation soumis par un groupe d'experts désignés par le Bureau du Groupe de travail. Le groupe d'experts travaillera sans rétribution, les ressources nécessaires à cet effet étant allouées au titre du budget administratif de base du Compte fiduciaire, y compris pour l'organisation des rencontres nécessaires.
Projet de modification n°4		
	Texte actuel	Texte modifié
Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 6 d) <i>Approbation des projets à financer au cours du cycle des projets</i>	d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: la Commission ou autre entité à laquelle elle a délégué son autorité, telle que le Bureau de la Commission et, de surcroît, un représentant pour chaque région.	d. Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: la Commission, son Bureau ou le Bureau du Groupe de travail . autre entité à laquelle elle a délégué son autorité, telle que le Bureau de la Commission et, de surcroît, un représentant pour chaque région.